

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198326001**

Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences (407 841 \$) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 \$.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198326001

Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences (407 841 \$) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 \$.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications données par le Service, mais ont noté que certains éléments d'information essentiels auraient gagné à être intégrés au sommaire décisionnel, notamment en ce qui a trait aux addendas, même si ceux-ci n'avaient pas vraiment d'incidence budgétaire.

Les membres ont aussi invité le Service à compléter un tableau figurant en page 1 du sommaire décisionnel en y insérant une colonne montrant le prix de chacun des lots, avant les contingences et les taxes.

Ils ont, par ailleurs, constaté que les explications sur les écarts de prix entre les deux soumissionnaires pour les divers lots auraient gagné à être plus élaborées dans le sommaire décisionnel.

Enfin, les membres ont salué la volonté du Service de l'environnement de favoriser la meilleure gestion possible des écocentres dans un contexte où les conditions ne sont pas toujours favorables.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198326001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.